

Circulation des motos dans le Vercors

Pour une charte de bonne conduite

La beauté des routes du Vercors, leurs courbes et lacets, incite à les parcourir en tous sens à vélo, en voiture et en moto. Les accueils vélos et relais motards sont nombreux et veillent à recevoir chaleureusement les visiteurs.

Mais cet attachement au Vercors des deux-roues motorisés ne va pas sans un peu de complexité ! En effet, le passage répété de véhicules et notamment des motos qui traversent le Vercors suscite auprès des habitants des désagréments avec l'augmentation de la fréquentation de notre massif ces dernières années.

La pollution sonore pose particulièrement problème aux habitants, elle est ressentie comme une forme d'agression qui affecte leur tranquillité et leur santé. Elle perturbe également la quiétude de la faune. Cette nuisance est par ailleurs susceptible de nuire à l'expérience que viennent vivre les visiteurs sur cette terre de ressourcement qu'est le Vercors.

Il ne s'agit bien évidemment pas de limiter la venue des motards dans le Vercors ou d'en faire des boucs émissaires. Le Parc naturel régional du Vercors est un lieu habité et ses routes ne peuvent être assimilées par certains à des circuits de vitesse. Notre mission est de proposer une charte de bonne conduite pour éviter que la situation ne dégénère dans l'exaspération et dans le même temps, pour que les motards continuent de se sentir les bienvenus.

Voici les engagements à tenir pour que le Parc naturel régional du Vercors, espace labellisé par l'État en raison de son patrimoine naturel et paysager exceptionnel, demeure le lieu d'une expérience partagée :

- Respecter les limitations de vitesse, bannir les conduites dangereuses, les accélérations brutales et les courses ou chronos.
- Se conformer à la réglementation sur les niveaux sonores des deux-roues, utiliser des équipements homologués, pour les sportives ne pas pousser son moteur à des régimes trop hauts (le bruit résonne en montagne : contre les rochers, dans les vallées et même dans la forêt).
- Traverser les villages et les bourgs à vitesse réduite, rouler de façon apaisée et responsable, respecter la tranquillité des villages.
- Préférer parcourir le Vercors en petits groupes espacés, les sorties collectives parfois de 20 à 40 motos qui traversent notamment les petits villages donnent un mauvais ressenti aux habitants et aux autres usagers de la route.
- Conduire de façon «fair-play» en respectant les autres usagers, riverains, promeneurs, cyclistes.
- Inciter ses "collègues" motards à adopter une conduite respectueuse